



REGLEMENT DU RASSEMBLEMENT FOOT A 4

CA
T

NOM DE VOTRE CLUB Date Lieu du rassemblement

Article 1 :

Le club de organise un rassemblement du **football à 4**.

Ce rassemblement se déroulera le sur le stade de dtf

Article 2 :

Les engagements devront parvenir au secrétariat du club, à l'aide du bulletin joint avant le

Article 3 :

Les équipes devront présenter des joueurs qualifiés pour la saison/.....

Les responsables des équipes devront déposer une liste officielle (foot compagnon) des joueurs licenciés présents avec n° et photos obligatoires car des contrôles d'identité pourront être effectués à tout moment par le club organisateur.

En cas de fraude sur l'identité des joueurs, l'équipe fautive sera exclue du tournoi.

Article 4 :

Tous les joueurs, dirigeants et accompagnateurs devront être assurés. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 5 :

Le règlement du rassemblement sera celui du **football à 4** établi par la FFF (cf. circulaire de la saison jointe en annexe). Les équipes sont constituées de **4 joueurs (dont 1 GB) + 4 remplaçants** (maximum) qui peuvent entrer à tout moment.

Article 6 :

Le temps de jeu total par équipe sur le rassemblement sera de **50 minutes maximum**.

La durée de chaque rencontre sera de

Pour respecter la philosophie de pratique dans cette catégorie, **Il n'y aura pas de classement**.

Article 7 :

Les buts seront fixés au sol suivant la législation en vigueur le jour du rassemblement. Possibilité d'utiliser les buts pliables foot à 4, foot à 5.

Article 8 :

Les droits d'engagements sont fixés à :

- €uros pour une équipe
- €uros pour deux équipes



Le tirage au sort des poules de brassages aura lieu le au siège du club. Les clubs participants pourront y assister.

Article 10 :

Le rassemblement des équipes est fixé à au stade de

Article 11 :

Un arrêt est prévu de 12 h 30 à 13 h 30 avec possibilité de restauration sur place. Toute la journée des sandwiches et des boissons seront à votre disposition. Pour le repas du midi, possibilité de plateaux repas.

Article 12 :

Toutes les équipes seront récompensées.

Article 13 :

Tous les cas non prévus par ce règlement seront jugés par le comité d'organisation qui se réserve de modifier ce règlement en cas de besoin.

Fait à le

Le Président du club de

Signature et cachet du club (obligatoire)